
Réunion de suivi sur l'instruction du projet Hydromet

Message du Prof. Vêlayodom Marimoutou, Secrétaire général de la COI

25 février 2021

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre participation à cette réunion de suivi sur l'instruction du projet de résilience régionale aux effets du changement climatique au travers du renforcement des services météorologiques, hydrologiques et climatiques dans les pays membres de la COI ; ce qui donne dans sa version courte « Hydromet ».

Mon intention ce matin n'est pas de vous présenter le projet Hydromet dont vous connaissez les tenants et les aboutissants techniques. Mon intention est de souligner l'importance de ce projet pour nos pays.

Ce projet s'inscrit dans la droite ligne de l'Accord de Paris sur le climat et participe donc à la mise en œuvre des engagements pris par nos pays.

S'il s'agit bien d'un projet technique, dans son approche, son objectif et ses activités, nous devons néanmoins en mesurer la portée politique. C'est, en fait, un projet qui accompagne concrètement les politiques publiques pour la résilience climatique.

L'importance de ce projet se mesure aussi en termes financiers. C'est une enveloppe totale de 71 millions de dollars que la COI est appelée à gérer sur les ressources de l'Agence française de développement, de l'Union européenne et du Fonds vert pour le climat.

Ce montant considérable, le plus important de l'histoire de la COI, implique une grande responsabilité administrative et financière. Dans cette optique, la COI a enclenché une mise à niveau de ses procédures et contrôles internes pour se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance.

Je tiens ici à souligner que cette enveloppe n'est pas destinée à la COI. Le Secrétariat général est l'organe de coordination et de gestion de ces ressources mobilisées au bénéfice des administrations nationales chargées de la météorologie et de l'hydrologie. Et c'est avec ces administrations nationales et les ministères concernés que nous travaillerons main dans la main. D'ores et déjà, je vous remercie de votre collaboration et des courriers d'engagement et d'information qui nous ont permis de franchir la première étape d'approbation par le comité technique consultatif du Fonds vert.

Mesdames, Messieurs,

Vous l'aurez compris, la COI endosse une responsabilité administrative et financière dans le cadre de la mise en œuvre des activités avec et pour les Etats membres. Dans le même temps, il revient également aux services et aux ministères concernés de prendre la responsabilité de la pérennisation de l'activité

à savoir les formations et le renforcement des capacités techniques des personnels, la maintenance et la gestion des matériels et outils déployés dans les pays.

Les pays bénéficieront d'un ensemble de matériels, de technologies et de formations importantes pour construire la résilience. Cet appui conséquent porte sur une durée de cinq ans, soit jusqu'en 2026. C'est demain. Dans la foulée, il est attendu un engagement formel et soutenu des pays pour la maintenance et l'utilisation des outils et la mise à disposition des personnels sur une durée de 15 ans soit de 2027 à 2042.

Cet engagement ferme des pays bénéficiaires est légitime. L'aide au développement ne se substitue pas aux responsabilités des Etats mais agit comme un levier pour le démarrage d'activités structurantes et nécessaires pour l'avenir de nos îles. C'est une conditionnalité qui s'impose de plus en plus : l'efficacité de l'aide se mesure aussi par les capacités nationales d'appropriation et de pérennisation des actions. En résumé, il n'est plus question de multiplier les cycles de projets mais de donner les moyens nécessaires à une dynamique vertueuse portée, directement et concrètement, par les Etats.

Il y a donc ici une triple responsabilité :

- Celle des partenaires au développement qui se sont engagés à soutenir l'action mondiale pour le climat dans la lignée de l'Accord de Paris ;
- Celle de la COI en tant que catalyseur et coordonnateur de l'action régionale,
- Et celle des pays pour la poursuite de l'activité et la mise à disposition des ressources nécessaires.

Le Secrétariat général vous remercie donc de l'intérêt que vous portez au projet Hydromet et de la transmission rapide des nouvelles lettres d'engagement qui seront soumises au Secrétariat du Fonds vert pour le climat. Ces lettres d'engagement sont indispensables au décaissement de ces financements climatiques.

Un dernier mot pour remercier également nos partenaires, l'Agence française de développement et l'Union européenne, qui cofinancent le projet Hydromet et qui nous accompagnent dans le processus d'accréditation auprès du Fonds vert.

Je vous remercie de votre attention.